



MAIRIE de  
**MARIGNAC**  
31440

Tél. 05 61 79 50 69

Télécopie 05 61 79 52 50

mairie.marignac@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

Date de la convocation : 02/03/2018

Ouverture de la séance à 18 heures 00

Présents : M. PALLAS A., Maire - Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. - M. DIVERCHY G., Adjoints - Mme - ESCAZAUX Ch. - MM. ATES F. - BAQUE M. – BOUCHE D. - BRANDO B. - ESPARSEIL Ch. – FERRERE M., Conseillers municipaux.

Excusés : Mmes BENCHALAL S. - LADEVEZE A. - MM. - - SANCHEZ J. – SICARD Ch.

Secrétaire de séance : M. BRANDO B.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

### **1. Elections législatives des 11 et 18 mars 2018 : tableau des permanences**

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal établissent le planning des permanences pour les élections des 11 et 18 mars 2018, selon les disponibilités de chacun.

### **2. Local de l'ancienne poste**

Le local a été visité par un artisan plombier/électricien qui souhaiterait s'installer sur la commune de Marignac.

Il pourrait réaliser une partie des travaux moyennant une contrepartie sur le montant du loyer.

Le Conseil Municipal va se renseigner sur les modalités d'un bail et donnera une réponse ultérieurement.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

- a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse des Dépôts et Consignation a demandé à la commune une caution pour garantir les prêts réalisés par les organismes H.L.M. qui sont affectés à l'habitat social.
- b) Réhabilitation du crassier de l'ancienne usine Pechiney : des travaux de drainage sont en cours ainsi que des travaux de consolidation.
- c) Une administrée est locataire d'un logement insalubre. L'Agence Régionale de Santé (l'ARS) a été avisée. Une visite du logement a été effectuée par l'ARS dans le but d'apporter au propriétaire des propositions de rénovation.
- d) Impôts : prélèvement à la source : une réunion est programmée le 30 mars 2018 à la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.
- e) Contrat d'entretien des chaudières avec la société Pyretherm : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer un contrat d'entretien avec la société Pyretherm pour l'entretien de toutes les installations, à savoir :

#### **chaudières gaz :**

- église
- école
- chaudière sous garantie nouveau bâtiment
- chaudière ancien bâtiment
- mairie : une chaudière gaz

#### **climatisation :**

- mairie
- salle des fêtes

Un devis a été demandé. Le Conseil Municipal donne son accord.

- f) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré désire acquérir un terrain jouxtant sa propriété. Le Conseil Municipal n'a pas donné d'accord.
- g) Eboulement en forêt : un éboulement s'est produit en forêt domaniale. L'association des chasseurs de Saint-Béat a commandé, de son plein gré, des travaux de ravalement et demande une participation à la municipalité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse de participer aux travaux, n'ayant pas commandé ces travaux..
- h) Visite du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à l'école : le CAUE va étudier l'aménagement de la cour de l'école pour une surveillance plus aisée des élèves.
- i) Création d'un syndicat mixte ouvert des stations de montagne de la Haute-Garonne : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par une délibération du 15 février 2018, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) a approuvé le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert des stations de montagne de la Haute-Garonne (Superbagnères, Le Mourtis, Peyragudes et Bourg d'Oueil). Cette délibération précise les motifs qui président à la création de ce syndicat mixte ainsi que les procédures qu'il convient d'engager pour y parvenir.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de la création du syndicat mixte ouvert des stations de montagne de la Haute-Garonne regroupant le Département de la Haute-Garonne, la CCPHG, le SIGAS et le SIVOM de la Vallée d'Oueil.

- j) Camping : l'acquéreur potentiel n'a pas obtenu les crédits ; le projet de création d'un camping est donc annulé.
- k) Fête locale : Elle aura lieu les 17, 18 et 19 août 2018. L'apéritif concert au café Sandaran aura lieu le samedi 18 août au soir. Le dépôt de gerbe au monument aux morts suivi de l'apéritif offert par la municipalité se déroulera le vendredi 17 août 2018 à 19 h 00.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 30.